

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
'HOUKAT
AVOT 5
SAMEDI 16 JUILLET 2016
10 TAMOUZ 5776

49^e année

42

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Comme un souffle nouveau

Tous les mois du calendrier juif présentent, chacun pour ce qu'il est, des qualités particulières. Bien sûr, le mois de Tamouz ne fait pas exception à cette règle mais les observations auxquelles il conduit peuvent sembler surprenantes. De fait, le mot «Tamouz» fait partie de ces dénominations ramenées de Babylone par nos ancêtres. Selon les commentateurs, il s'agissait là d'une divinité païenne dont le rite consistait à la mettre près du feu, à la chaleur, d'où l'usage d'un tel nom pour le mois le plus chaud. Comment a-t-on donc pu choisir de continuer à s'y référer alors que l'exil babylonien était terminé ? N'aurait-on pas dû retenir une appellation plus juive ?

Un enseignement sans doute essentiel se cache dans un tel choix. L'idée est connue : la chaleur du mois de Tamouz, pour la pensée juive, évoque la présence plus fortement révélée du Nom de D.ieu. C'est dire que cette chaleur a des connotations spirituelles particulièrement fortes et positives. Cela ne contredit-il pas l'origine même du nom de ce mois ? C'est que les temps changent. A l'époque de l'exil

à Babylone, l'œuvre de transformation du monde, menée par le peuple juif au travers de la Torah et de ses commandements, n'a pas encore pris toute son ampleur. Mais voici que les siècles sont passés et les actes quotidiens de tous ont modifié la donne. Voici que ce qui semblait n'être que chaleur d'impureté peut devenir enthousiasme de sainteté. Du reste, ne voit-on pas, à la période contemporaine, le mois dans son ensemble prendre une nouvelle dimension avec des dates telles que le 3 Tamouz, la Hilloula du Rabbi, et, dès le début de la semaine prochaine, les 12 et 13 Tamouz, dates de la libération du précédent Rabbi des prisons soviétiques ?

C'est bien une libération à fêter qui se profile et celle-ci concerne chacun. Car la victoire qu'elle représente est celle du Bien sur le Mal, de la liberté sur l'oppression, finalement de la justice. Il y a comme un souffle nouveau qui se lève ainsi sur le monde et, plus particulièrement, sur le mois. Il faut en être conscient car nous avançons avec lui et il nous portera, si nous le voulons, plus loin et plus haut que ce que l'on peut imaginer.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

'Houkat

Résumé

Moché étudie les lois de la Vache Rousse dont les cendres purifient la personne qui a été en contact avec un corps sans vie.

Après quarante ans de voyage dans le désert, le Peuple d'Israël arrive dans le désert de Sine. Miryam meurt et le peuple a soif. D.ieu dit à Moché de parler à un rocher et de lui ordonner de produire de l'eau. Moché est en colère contre les rebelles et frappe la pierre. De l'eau en sort mais Moché apprend de D.ieu que ni lui ni Aharon ne pénétreront en Terre Promise.

Aharon meurt au Mont Hahar et lui succède, dans la grande prêtre, son fils Elazar. Des serpents venimeux attaquent le camp des Bné Israël, après une nouvelle explosion de mécontentement lors de laquelle le peuple «parle contre D.ieu et Moché». D.ieu dit à Moché de placer un serpent d'airain sur un haut bâton et promet que tous ceux qui le regarderont seront guéris. Le peuple chante un chant en l'honneur du puits miraculeux qui leur donne de l'eau dans le désert.

Moché conduit le peuple dans ses batailles contre les rois Emoréens, Si'hon et Og (qui cherchent à empêcher le passage du peuple d'Israël à travers leurs territoires) et dans la conquête de leurs terres qui se situent à l'est du Jourdain.

La Paracha commence avec le verset : «Voici le décret de D.ieu» et poursuit en décrivant le processus de purification requis après qu'une personne a été en contact avec un corps humain sans vie.

Nos Sages expliquent que le terme 'Houkat, «décret», évoque

Horaires d'entrée et sortie du Chabbat Parchat 'HOUKAT

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 31 • Sortie 22h 50

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.27	Marseille	20.58	Nice	20.52
Grenoble	21.03	Montpellier	21.05	Rouen	21.38
Lille	21.36	Nancy	21.15	Strasbourg	21.08
Lyon	21.09	Nantes	21.40	Toulouse	21.15

à partir du dimanche 10 juillet 2016

Heure limite du Chema : 09h 57 Pose des Téléphones : 4h 31
Fin Kidouch Levana : toute la nuit du lundi au mardi 19 juillet - 13 Tamouz



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



une loi qui ne peut être comprise par la logique humaine. Car tout le concept de la pureté et de l'impureté rituelles n'est pas quelque chose qui peut être saisi par notre intellect.

Pourquoi quelqu'un qui aurait été en contact avec un corps devrait-il être considéré comme impur ? Il n'a ni péché ni transgressé une interdiction. Bien au contraire, prendre soin d'un corps, le préparer pour l'enterrement et l'enterrer constituent un acte de bonté immense pour la personne qui a quitté ce monde et pour sa famille. Pourquoi celui qui accomplit un tel acte n'aurait-il pas le droit de pénétrer dans le Temple ou de prendre part à la consommation des sacrifices, parce qu'il s'est rendu impur ?

Cela va encore plus loin. Une fois que la Torah a décrété que la personne qui a été en contact avec un corps est devenue impure, le procédé qui lui est indiqué pour regagner sa pureté est encore plus difficile à comprendre.

En fait, le Midrach relate que lorsque D.ieu dit à Moché qu'une personne devenait ainsi impure, son visage perdit sa coloration et il s'exclama : «Comment une telle personne peut-elle regagner sa pureté ?». Et même après que D.ieu lui eut indiqué le processus de purification, utilisant les cendres de la Vache Rousse (ce qui est le sujet de cette Paracha), Moché demanda : «est-ce suffisant ?».

D'où venait la difficulté qui se posait à Moché ?

Dans tous les autres cas d'impureté rituelle, il s'agissait, en fait, d'une personne vivante. Tant qu'il existe une connexion entre l'âme et le corps, l'âme, qui est «une véritable partie de D.ieu», peut surmonter toute déficience spirituelle et va, en fait, jusqu'à élever le corps à un statut où il peut également devenir pur. Mais après que l'âme a quitté le corps et que le lien entre eux a été coupé, cette dynamique n'est plus possible. La mort apporte avec elle une notion de fin. Apparemment, l'âme n'a plus aucun lien avec le corps dont il ne reste que la dimension matérielle, physique. C'est la raison pour laquelle le corps, lui-même, est une source d'impureté. Une fois qu'une telle impureté a été transmise à une autre personne, il apparaîtrait que la pureté ne peut jamais être regagnée.

D.ieu informe cependant Moché que ce lien entre l'âme et le corps n'est jamais totalement coupé. Pendant que l'âme habitait le corps, il étudiait la Torah et accomplissait les Mitsvot. La conséquence en est que la qualité Divine de la Torah s'imprègne dans le corps, de

façon permanente. Même après le départ de l'âme, ce lien Divin perdure. C'est pourquoi, il n'y a aucune notion de fin, associée à l'impureté transmise par un corps, et l'on peut retrouver la pureté, même après un contact avec la mort.

Toutefois, cette possibilité est un «décret», quelque chose que notre esprit ne peut réellement comprendre. Car l'intellect humain ne peut appréhender une relation entre quelque chose qui est matériel et quelque chose qui est spirituel que lorsque les deux sont en contact. Mais de la perspective de D.ieu, le matériel et le spirituel ne sont jamais véritablement séparés et même quand, selon toutes apparences, il n'existe plus de lien, l'empreinte du spirituel reste marquée, à tout jamais. Plus encore, cette empreinte spirituelle nous permet de gagner la prise de conscience de la vérité ultime : même notre existence matérielle est une expression de la Divinité. De ce point de vue, l'impureté n'est que temporaire.

Perspectives

Aujourd'hui, les concepts que l'on vient d'aborder représentent un «décret». Ils dépassent notre compréhension normale et quotidienne. Car l'état d'esprit qui domine est celui d'une conscience matérielle. Nous avons une relation avec le spirituel, le considérant comme quelque chose d'abstrait et qui dépasse notre réalité quotidienne. Dans le meilleur des cas, quand nous entretenons une relation active entre le spirituel et le matériel, il est possible que nous apprécions l'influence du spirituel. Mais le matériel reste toujours dominant et parfois va même jusqu'à éclipser complètement le spirituel.

Cependant, dans le futur ultime, tout cela changera. La nature véritablement Divine de la totalité de l'existence sera révélée et nous apprécierons que non seulement l'âme mais aussi le corps sont une expression de D.ieu. Cela nous permettra de comprendre différemment le monde matériel. Au lieu de le considérer comme la source des plaisirs et des satisfactions physiques, nous en ressentirons l'essence Divine profonde.

Cela introduira une ère nouvelle, une ère où, selon les paroles des prophètes, «Je ferai en sorte que l'esprit d'impureté partira de la terre» et «la mort sera avalée pour l'éternité». Alors, le corps, lui-même, sera une source de vie éternelle. Et plus encore, même ceux qui sont partis reviendront à la vie.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 10 juillet – 4 Tamouz

Mitsva positive n° 106: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la femme atteinte de flux en dehors de la période mensuelle et ce commandement comprend les lois relatives aux symptômes de cet état et comment les autres peuvent être rendus impurs par elle.

• Lundi 11 juillet – 5 Tamouz

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

• Mardi 12 juillet – 6 Tamouz

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

• Mercredi 13 juillet – 7 Tamouz

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

• Jeudi 14 juillet – 8 Tamouz

• Vendredi 15 juillet – 9 Tamouz

Mitsva positive n° 97 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté des huit espèces de reptiles.

• Samedi 16 juillet – 10 Tamouz

Mitsva positive n° 105 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la matière séminale.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 20.000 ex

ISSN 1762 - 5440

Yaïr Benezra ne pourra jamais oublier ce mardi 13 octobre 2015. Ce radiologue était sorti de sa maison de Raanana pour prendre le bus 437 vers Tel-Aviv, afin de se rendre chez un de ses clients. A l'arrêt, se trouvaient déjà une femme avec ses deux enfants. Soudain, Yaïr remarqua un homme qui s'avançait et qui éveilla ses soupçons : il suait à grosses gouttes et se conduisait de façon bizarre. Mais avant même d'avoir pu comprendre ce qui se passait, Yaïr sentit que l'homme le poignardait. C'était un terroriste, habitant le village d'Arham au nord de Jérusalem. Yaïr réagit immédiatement et se battit contre l'assaillant, malgré ses blessures. Les passants qui assistèrent à la scène intervinrent eux aussi très rapidement et l'aiderent à prendre le dessus. Ils neutralisèrent le terroriste jusqu'à l'arrivée des forces de sécurité qui l'emmenèrent pour l'interroger puis le juger.

De fait, Yaïr avait été atteint de cinq coups de couteau !

«Ces coups de couteau me causèrent une douleur très intense», raconta Yaïr par la suite, pensivement. «Mais comme j'avais remarqué qu'il y avait à côté de moi une femme avec deux enfants, je me sentais obligé et déterminé à empêcher cet assassin de les poignarder eux aussi ! L'homme (si on peut ainsi qualifier ce genre de créature) avait crié «Allah Akbar» et, dans ses yeux, je voyais qu'il avait l'intention de me tuer !».

Yaïr décrivit ainsi les moments qui suivirent l'attentat : «Dès que l'assassin eut été maîtrisé, les passants s'occupèrent de me porter secours. Je perdais beaucoup de sang et il fallait au plus vite me faire un garrot. Dans l'affolement, il ne faut pas trop réfléchir et, en attendant l'ambulance avec les infirmiers et docteurs des premiers secours, on enroula autour de mes plaies mes *Tsitsit* (les franges attachées au *Talit Katane* que je portais sous la chemise) de façon à stopper l'hémorragie. Quand les secouristes arrivèrent, ils constatèrent avec satisfaction l'efficacité de ce garrot improvisé et m'emmenèrent, toutes sirènes hurlantes, vers le Centre médical de Kfar Saba où j'ai été très bien soigné.

Ce n'est qu'après coup que je me souvins de ce qui m'était arrivé le matin même. En me levant, j'avais eu un petit problème : la veille, j'avais lavé mon *Talit Katane* et il n'avait pas eu le temps de sécher. J'en possédais un autre, tout neuf, que je venais d'acheter pour l'inaugurer au mariage de ma sœur. D'un côté, le mauvais penchant me suggérait de ne pas porter de *Tsitsit* juste aujourd'hui mais j'avais finalement décidé de me comporter comme il convient et de ne pas marcher même une journée sans *Tsitsit*. J'avais donc mis mon tout nouveau *Talit*, tout propre, sans attendre le jour du mariage. En le mettant, j'avais ressenti une énergie nouvelle, comme un soulagement d'avoir pris la bonne décision.

De fait, mes *Tsitsit* n'avaient pas seulement servi de garrot ce jour-là. Ils m'avaient aussi sauvé la vie d'une autre manière p u i s q u ' i l s m'avaient servi de «carte d'identité».

« Frangement » vôtre...

En effet, durant le combat que j'ai mené farouchement avec le terroriste, il y a eu des moments où son poignard se trouvait enfoncé sous ma main et il était difficile pour ceux qui tentaient de nous séparer de déterminer avec certitude qui était l'assaillant et qui était la victime ! Ma Kippa était tombée par terre et les passants n'auraient pas pu savoir auquel des deux elle appartenait ! Mais quand ils ont remarqué mes *Tsitsit*, le doute n'était plus permis et ils ont compris qui ils devaient aider et surtout ils n'ont pas commis l'erreur tragique de tenter de me neutraliser !

Aujourd'hui, je considère la Mitsva des *Tsitsit* tout à fait différemment. Parfois, les gens ont du mal à mettre le *Talit Katane*, surtout en été quand il fait tellement chaud. Mais, à mes yeux, ils sont aussi indispensables que des lunettes sans lesquelles on ne peut pas voir. Ou comme un médicament absolument vital. Nos *Tsitsit* nous protègent et nous ne devons pas nous en passer !».

Depuis cet attentat, Yaïr s'intéresse de plus près aux *Tsitsit* : «Maintenant, quand je vais acheter des *Tsitsit* et qu'on me propose plusieurs modèles, je sais lequel choisir : j'exige le *Talit Katane* de la meilleure qualité !»

Mena'hém Cohen –
Sichat Hachavoua N° 1538
Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Un rire profond

Les Psaumes (126 :2) annoncent que, lorsque le Machia'h sera venu, «notre bouche se remplira de rire». Certes, ce nouveau temps sera celui d'une joie sans limite, cependant que signifie précisément le rire dans un tel contexte?

En hébreu, la valeur numérique du mot «rire» est 414. C'est également celle de l'expression «Or Ein Sof» qui signifie «lumière infinie» de D.ieu. Cette correspondance nous indique justement le sens profond de ce rire : la révélation de D.ieu. Infinie, elle nous conduira au plus haut et au plus essentiel du «plaisir» divin.

(d'après *Likouteï Torah, Bamidbar p. 191*) H.N.

The **SweetHolidays** 
Venez vivre un été en famille
du 1^{er} au 28 août 2016
à l'hôtel "La Brunerie"
aux 2 Alpes
(à proximité du séminaire d'étude du Beth Loubavitch)

- Pension complète Glatt Cachère
- Cuisine haute gastronomie
- Piscine privée
- Ambiance conviviale • Cycle de conférences
- Club enfants • Baby club

Contactez Yossi et Nehama Bensoussan
Tél: 01 42 00 05 63 - 06 99 94 75 57

A partir de 520 € adulte/semaine
Enfants: tarif dégressif

LE COIN DE LA HALA'HA

Quel respect doit-on accorder aux Cohanim (descendants d'Aaron, le Grand-Prêtre) ?

C'est une obligation de la Torah, valable en tous temps et en tous lieux, d'accorder du respect aux Cohanim et de leur donner priorité pour tout ce qui concerne le spirituel. Ainsi, on appellera un Cohen en premier pour la lecture publique de la Torah le Chabbat et les autres jours de lecture. (Le Cohen peut proposer de sortir un instant de la synagogue pour laisser sa place à un «simple Juif»).

Dans toute réunion, on demandera au Cohen de parler en premier; on l'honorera en lui laissant être le premier à réciter la bénédiction *Hamotsi* sur le pain avant le début du repas et c'est lui qu'on servira en premier en lui donnant la meilleure part. C'est le Cohen qui aura l'honneur de réciter le *Zimoun* pour inviter les convives à réciter le *Birkat Hamazone* (après le repas) ou toute autre bénédiction destinée à rendre quitte un groupe de personnes comme la prière en commun. Toutes ces marques d'honneur sont obligatoires sauf si se trouve présent quelqu'un de plus important ou de plus érudit. Lors d'un repas, on n'accorde d'honneur au Cohen que si tous les convives sont des invités et qu'il n'y a pas de maître de maison ou si tous sont des «maîtres de maison». Cependant, s'il y a là un maître de maison – même s'il est Cohen ou érudit - il laisse l'invité prononcer les bénédictions car ainsi, l'invité aura l'occasion de bénir le maître de maison. Toutefois, le maître de maison peut choisir de prononcer lui-même les bénédictions ou de donner à un autre convive cet honneur. La personne à qui l'on propose cet honneur ne doit pas le refuser car «Dieu accorde la bénédiction à celui qui bénit le premier».

Un particulier ne demandera pas un service à un Cohen car même de nos jours (alors qu'il n'y a plus de sacrifices dans le Temple), le Cohen possède une sainteté supérieure. Cependant, si le Cohen accepte de passer outre ses prérogatives (et il en a le droit) ou s'il retire lui-même un intérêt de cela (par exemple il sera payé pour cela ou il considère comme un honneur de pouvoir rendre service), on peut le lui demander. On évitera de lui demander un service dégradant, même s'il affirme ne pas s'en offenser – à moins que ce ne soit son métier.

Certains affirment qu'un Cohen ne doit pas demander des services à un autre Cohen.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh –
Sichat Hachavoua N° 1539)

ESHEL GLATT
BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit
75019 Paris
01 42 45 36 47



ESHEL
Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
06 51 42 24 47



association juive pour
le maintien à domicile



aimez vos proches,
nous nous chargeons
du quotidien

Service d'aide et de soins à domicile
pour personnes âgées et en situation de handicap

42, rue Le Peletier 75009 Paris - **01 42 80 34 73**
contact@adiam.net - www.adiam.net

FRANPRIX

HAUTPOUL / GEORGES AURIC

51 rue d'Hautpoul - 75019 Paris

Réouverture de votre Franprix
après rénovation et agrandissement
de votre magasin

Un large choix de produits cacher, boutargue...

Baisse des prix !!

Livraison à domicile : 01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille chaleureusement



Vous recherchez une formation qualifiante et diplômante ?

Formez-vous à des métiers d'avenir !

CAP PETITE ENFANCE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
EDUCATRICE JEUNES ENFANTS

ALTERNANCE - INITIALE - FORMATION CONTINUE
96% de réussite aux examens

Renseignements et inscriptions : **01 77 37 38 00**

www.kesher-formation.com

info@kesher-formation.com

GRUPE SCOLAIRE CHNE-OR

SUN ENERGY

INSTALLATEUR PV/PAC/AERO

RECHERCHE COMMERCIAL

Planning PV/AERO

Spécial mois d'août frais payés et commissions intéressantes

Planning fournis du lundi au jeudi

REGIES NE SOYEZ PLUS DEÇUES
LA RAPIDITÉ EST NOTRE SPÉCIALITÉ

DOMOFINANCE - CETELEM - SOFEMO

Contactez Yoni au **07 53 18 20 12**



-10% sur présentation
de la Sidra

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ...

Installateur de Camera Vidéo Surveillance (accès depuis smartphone)
Alarme Intrusion et Télésurveillance - Contrôle D'accès & Interphonie

01 80 91 59 14 demandez David

snsgrupe.fr

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

VOUS AUSSI, PARTICIPEZ À L'EFFORT DU BETH LOUBAVITCH

TOUJOURS DE L'AVANT

BETH LOUBAVITCH A RÉALISÉ EN ILE-DE-FRANCE :

• Le plus grand complexe scolaire d'Europe : Beth Haya Mouchka • Des Institutions Scolaires pour 2500 élèves • 400 berceaux de crèche • 140 délégués locaux • 20 centres communautaires • 45 centres aérés Gan Israël • 35 centres de Talmud Torah • 1250 cours hebdomadaires pour 14 000 participants • 2 séminaires d'études européens

ainsi que : 200 000 guides à l'occasion des grandes fêtes juives • 35 000 exemplaires de la Sidra de la Semaine • 80 000 kits de Pourim distribués et 2000 lectures de la Méguila • 35 000 kits distribués pour Hanouccah • et aussi des éditions, visites aux malades, visites aux communautés isolées, aides aux familles en difficulté, clubs du 3ème âge et chabbats pleins pour étudiants et lycéens...

UNE ACTION VITALE

Votre contribution sous forme de virement bancaire, quelle que soit sa valeur, contribuera à notre effort au quotidien

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Beth Loubavitch à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Beth Loubavitch. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

D É B I T E U R	C R É A N C I E R
Nom : _____ Prénom : _____	Identifiant créancier SEPA : FR70ZZZ408187
Adresse : _____	BETH LOUBAVITCH
Code postal : _____ Ville : _____	8, RUE LAMARTINE
Pays : _____	75009 PARIS - FRANCE
Mobile : _____ Email : _____	

IBAN	Désignation du compte à débiter :	BIC
_____	_____	_____

Type de paiement Paiement récurrent/Répétitif Ponctuel

Signé le à _____

SIGNATURE

Montant de la participation € tous les du mois à partir du

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Joindre un relevé d'identité bancaire au format IBAN & BIC

Une fois complété et signé, renvoyer ce formulaire au Beth Loubavitch : 8, rue Lamartine - 75009 Paris

2 SÉMINAIRES D'ÉTUDE EUROPEENS À LA MONTAGNE

du dimanche 31 juillet
au dimanche 21 août 2016

Pour jeunes gens
Les 2 Alpes
(1800 m)
Hôtel "Turan"

Renseignements et inscriptions
Beth Loubavitch :
01 45 26 87 60
etudiants@loubavitch.fr

- Possibilité d'hébergement pour les familles
Rens. auprès des agences locale
- Cours pour dames
- Gan Israël pour les enfants
- Epicerie cachère

Renseignements et inscriptions
Mme Rivka Sudry
06 25 27 94 11

Pour jeunes filles
Alpe d'Huez

CENTRES AÉRÉS GAN ISRAËL

DU LUNDI 4 JUILLET
AU VENDREDI 22 JUILLET 2016

• Paris 7°-15°	M. Y. Mergui	06 22 03 33 07
• Paris 12°	M. Y. Martinez	06 61 10 62 10
• Paris 13°	M. E. Assouline	06 21 72 67 74
• Paris 19**	M. J. Sidoroff	06 87 21 73 42
• Antony	M. Y. Bokobza	06 46 39 87 85
• Aubervilliers	Mme Koskas	01 43 52 48 41
• Bondy	M. M. Ben Nephtali	06 08 02 48 06
• Bonneuil	M. Y. Altabe	06 65 73 41 30
• Boulogne	M. M. Sojcher	06 20 44 07 63
• Bry sur Marne	M. I. Asséraf	06 20 69 24 72
• Clichy la Garenne	M. L. Uzan	06 49 54 35 66
• Courbevoie	M. C. Bensoussan	06 26 41 61 06
• Créteil	M. M. Mellul	06 50 97 35 28
• Epinay	M. Y. Abrahami	06 11 42 15 33
• Fontenay sous Bois	Mme Danan	01 48 75 74 91
• Les Lilas	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
• Montrouge	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
• Neuilly sur Seine	Mme Benkemoun	06 43 72 64 25
• S. Brice	M. C. Amram	06 61 99 59 74
• Yerres	M. E. Attal	06 87 51 66 27

* Cette année, Gan Israël au mois d'août également



Venez rejoindre
Rudy Khayat et son équipe
pour commercialiser
PAC et R-Volt

Planning proche Paris fournis
Avance de frais et
commissions intéressantes
Nous avons tous les financiers
Possibilité de travailler en régie

Contactez **Jonathan**
au **09 800 800 55**

LAMYCONFORT
LAMYLITERIE
FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS
Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents grillés

Matelas- Sommier
Banquettes- Clic-clac
Lits gigognes- Lits électriques

Système d'assemblage
exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.
Permis le Samedi
jeûtes nuls

☎ **01.47.00.73.55**
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHAATNETZ

== VIVRE LA TORAH ==
vous propose
de recevoir chaque jour*
une vidéo de 2 minutes
du Rabbi de Loubavitch
sous-titrée en français
sur votre Smartphone

Comment ça marche ?

1. Enregistrer le numéro
+33 6 63 52 39 96
dans vos contacts
2. Envoyer à ce numéro le mot
«INScrire» via **WhatsApp****

Un projet du Keren Chmouel
Beth Loubavitch IDF en partenariat avec JEM France.
*Sauf Chabbat et jours de fête.
** Cette application est disponible gratuitement sur
toutes les plateformes de téléchargement.

NOUVEAU ! LA TORAH EN UN CLIC

ליקוטי שיתות
LIKOUTEI SI'HOT
Français

HAYOM YOM
Hébreu / Français

SEFER HAMITSVOT
Français

תורת מנחם
TORAT MENAHEM
Français

תניא
TANYA
Hébreu / Français

תהלים
TEHILIM
Hébreu / Français

SEFER HAMAAMARIM
Français

Le Beth Loubavitch met à votre disposition
7 nouvelles applications
disponibles sur

DÉCORATEUR ÉVÈNEMENTIEL



www.mm-creations.com
06 09 90 98 44

**Votre Boîte
de Tsédaka
est pleine !**

Contactez-nous au
01 45 26 87 60
Nous nous ferons un plaisir
de venir la chercher

Vous pouvez également
la déposer au
Beth Loubavitch :
8 rue Lamartine - Paris 9°
ou 55 rue Petit - Paris 19°

Pensez à faire
vérifier vos
Téfilines et Mezouzot

Un Sofer
est à votre disposition
au Beth Loubavitch
8 rue Lamartine 75009 Paris
(M° Cadet)

Tél: **01 45 26 87 60**

ב"ה
GARAGE
DIRECT AUTO
Carosserie
Peinture
Mécanique
Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr